



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission du développement régional*

---

**2011/2021(BUD)**

1.2.2011

## **PROJET D'AVIS**

de la commission du développement régional

à l'intention de la commission des budgets

sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, conformément au point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière  
(2011/2021(BUD))

Rapporteure pour avis: Danuta Maria Hübner

PA\_NonLeg

Dans sa proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (COM(2011)0010), la Commission européenne a informé le Parlement européen que, sur la base des demandes d'intervention présentées par la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la République tchèque, la Roumanie, ainsi que la Croatie, pays candidat, à la suite des inondations survenues en mai, juin et juillet 2010, elle propose de mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne en se fondant sur l'estimation suivante des montants totaux des dommages causés:

	Dommages directs	Seuil (en millions)	Montant sur la base de 2,5 %	Montant sur la base de 6 %	Montant total de l'aide proposée
Pologne – inondations en 2010 "catastrophe majeure"	2 998 989 248	2 124.920	53 123 000	52 444 155	<b>105 567 155</b>
Slovaquie – inondations en 2010 "catastrophe majeure"	561 133 594	378.205	9 455 125	10 975 716	<b>20 430 841</b>
Hongrie – inondations en 2010 "catastrophe majeure"	719 343 706	590.710	14 767 750	7 718 022	<b>22 485 772</b>
République tchèque – inondations en 2010 "pays voisin"	204 456 041	824.029	5 111 401	0	<b>5 111 401</b>
Croatie – inondations en 2010 "pays voisin"	153 039 303	275.804	3 825 983	0	<b>3 825 983</b>
Roumanie – inondations en 2010 "catastrophe majeure"	875 757 770	787.935	19 698 375	5 269 366	<b>24 967 741</b>
<b>Total</b>					<b>182 388 893</b>

Afin de ne pas retarder inutilement l'approbation d'une mesure que la commission des budgets a l'intention d'adopter dans les plus brefs délais, nous avons le plaisir de vous informer que la commission du développement régional n'oppose aucune objection à la mobilisation du Fonds de solidarité à hauteur d'un montant de 182 388 893 EUR en faveur des pays concernés, comme le propose la Commission et conformément aux dispositions de l'accord interinstitutionnel du 17 juillet 2006 et du règlement (CE) n° 2012/2002 du Conseil.